

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

22 MAI 2018

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis tenue le 22 mai 2018 à 19h30 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Présence : Mark Boucher, conseillère au poste # 1
Dany Bergeron, conseiller au poste # 2
Sylvie Mercier, conseiller au poste # 3
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5

Absence : Guy Bernatchez, maire
Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Dany Bergeron, maire suppléant. L'avis de convocation a été signifié à tous les membres absents.

Sont également présentes:
Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

DÉPÔT DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur Claude Bélanger, conseiller, dépose le projet de règlement sur la gestion contractuelle.

Ce projet de règlement a pour objet de prévoir les modalités régissant l'octroi de contrat de plus de 25 000 \$ mais sous le seuil obligeant à l'appel d'offres public et qui peuvent être passés de gré à gré.

Le projet de règlement sur la gestion contractuelle est distribué à toutes les personnes présentes.

115-05-2018 AVIS DE MOTION

Monsieur Claude Bélanger, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement sur la gestion contractuelle.

116-05-2018 COMITÉ DE TRAVAIL MRC / CISSS – MANDAT AU MAIRE ET FRAIS DE DEPLACEMENTS

Considérant qu'un Comité de travail a été créé afin de discuter de divers dossiers qui concernent les services de santé et de services sociaux offerts par le CISSS de la Gaspésie sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le maire, Guy Bernatchez, soit mandaté pour siéger au Comité de travail CISSS/MRC et que les frais de déplacements soient remboursés selon la politique en vigueur.

Proposition adoptée.

117-05-2018 CHEMIN DU PORTAGE – INSTALLATION D’UN BRANCHEMENT D’AQUEDUC – Résidence # 17

Considérant que le propriétaire du # 17, Chemin du Portage souhaite que la Municipalité prolonge le réseau de distribution d’eau potable à la limite de sa propriété ;

Considérant que le propriétaire a été informé qu’il est responsable d’installer, à ses frais, les équipements requis pour obtenir une pression d’eau conforme à ses besoins d’alimentation en eau potable ;

Sur proposition de Mark Boucher,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l’unanimité :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise les travaux de prolongement du réseau d’aqueduc en réalisant un branchement résidentiel jusqu’à la limite de terrain de la propriété du 17, chemin du Portage.

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mark Boucher, la séance est levée.

Guy Bernatchez, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du Code municipal.

Guy Bernatchez , maire